



COMMUNITY FOUNDATIONS OF CANADA  
FONDATIONS COMMUNAUTAIRES DU CANADA

## **PROGRAMME DE RESTAURATION COMMUNAUTAIRE DE BENJAMIN MOORE 2009 Processus de demande de subvention**

En collaboration avec les Fondations communautaires du Canada (FCC), Benjamin Moore & Cie Limitée offre des subventions en espèces et en peinture pour soutenir des projets de restauration du patrimoine et communautaires au Canada. Benjamin Moore a établi un partenariat avec les Fondations communautaires du Canada afin de profiter de leur expérience en attribution de subventions et de leur réseau national de fondations communautaires locales.

Benjamin Moore consentira aux projets retenus de la peinture (d'une valeur au détail maximale de 750 \$), son expertise en couleur et une subvention en espèces pouvant atteindre 4000 \$. Les projets qui ont jusqu'ici bénéficié d'une subvention comprennent entre autres la restauration d'un petit musée, la restauration d'une maison de jeunes, la remise en état des pièces d'un refuge pour femmes établi dans un édifice historique, l'aide à la construction d'un ensemble résidentiel d'avant-garde pour personnes âgées et la restauration d'un des bureaux de poste originaux du Canada.

Benjamin Moore se spécialise dans l'identification des couleurs historiques et accorde de ce fait la priorité aux projets qui prévoient l'utilisation de ces couleurs.

Des subventions totalisant 25 000 \$ sont mises à la disposition de communautés ciblées dans chacune des trois régions établies par Benjamin Moore. Les communautés visées changent chaque année. En 2009, il s'agit des communautés suivantes :

- Région de l'ouest : Kelowna (C.-B.), Maple Ridge (C.-B.), Red Deer (Alb.), Battle River (Alb.), North Battleford (Sask.), Brandon (Man.)
- Région centrale : Muskoka (Ont.), Niagara (Ont.), Owen Sound (Ont.), Kingston (Ont.)
- Région de l'est : Ottawa (Ont.), Montréal (Québec), Québec (Québec), Halifax (N.-É.), Sydney (N.-É.)

Les organismes de bienfaisance des communautés susmentionnées qui entendent se livrer à des projets répondant aux critères ci-dessous sont invités à déposer une demande à l'édition de 2009 du Programme de restauration communautaire de Benjamin Moore. Les projets qui ne se déroulent pas dans les communautés visées sont aussi admissibles, mais seront étudiés après les autres projets.

### **Critères des projets :**

- Projet local de rénovation ou restauration du patrimoine qui rend service à la communauté et prévoit l'utilisation de peinture.
- Le demandeur est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada ou est parrainé par une municipalité.

- Des bénévoles de la communauté prennent part au projet.
- Le demandeur prévoit s'appuyer sur l'expertise en produits, entre autres, d'un détaillant local Benjamin Moore pour la réalisation de son projet.
- Le demandeur est enclin à participer à des activités de relations publiques locales pour publiciser le programme et la participation de Benjamin Moore.

**Processus de demande :**

Veillez répondre aux questions suivantes (**maximum de deux pages en caractères d'imprimerie**) :

- Décrivez brièvement votre organisation.
- Décrivez votre projet et ses bénéficiaires.
- Comment utiliserez-vous la peinture dans votre projet?
- Comment utiliserez-vous la subvention en espèces?
- Quelle sera la participation des bénévoles?
- Quel est le calendrier de votre projet?
- Y a-t-il des ressources ou des activités de relations publiques prévues dans votre projet?
- Quel le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du Revenu du Canada du groupe demandeur?
- Quelle est la personne-ressource de l'organisme pour le projet?

**De plus**, veuillez fournir :

- une copie du budget complet de votre projet, y compris les revenus et les dépenses
- les derniers états financiers de votre organisme (vérifiés, le cas échéant)
- une liste des membres de la direction de votre organisation

La demande doit être signée par un membre de la direction de votre organisation, rémunéré ou bénévole. Prière d'inclure toute photo pertinente relative à votre projet.

**Date limite : 15 janvier 2009**

Envoyez une copie papier de votre demande d'ici le 15 janvier 2009 à l'adresse postale ci-après. Les demandes seront étudiées par les Fondations communautaires du Canada, au nom de Benjamin Moore & Cie. Limitée. Les décisions concernant l'attribution des subventions seront prises par des représentants de Benjamin Moore avec l'aide des FCC. Tous les organismes qui auront déposé une demande recevront une réponse en avril ou mai.

**Rapport :**

Les organismes bénéficiaires d'une subvention du Programme de restauration communautaire de Benjamin Moore doivent présenter un bref rapport (1 à 2 pages) le plus rapidement possible après l'achèvement de leur projet.

**Envoyer votre demande d'ici le 15 janvier 2009 à :**  
Programme de restauration communautaire de Benjamin Moore  
Fondations communautaires du Canada  
75, rue Albert, pièce 301  
Ottawa ON K1P 5E7  
Télécopieur : 613-236-1621

**Information :**  
Simone Pfeiffer  
Tél : 613-236-2664 poste 301  
Courriel : [spfeiffer@cfc-fcc.ca](mailto:spfeiffer@cfc-fcc.ca)